

BARÈME DE NOS HONORAIRES

VENTE :

- | | |
|--------------------------|---|
| • De 0 à 100.000€ | 10% TTC avec un minimum de 5.000€ |
| • De 100.000€ à 200.000€ | Forfait de 10.000€ |
| • Plus de 200.000€ | 6% TTC |
| • Délégation de mandat | Honoraire du mandat de vente du délégataire |
| • Referral | 7% TTC |

Les honoraires sont à la charge du vendeur et comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

GESTION :

- Honoraires de Gestion Locative : 8% TTC des encaissements
- Honoraires Assurance Loyers Impayés : 2.15% TTC des encaissements

LOCATION :

- ZONE NON TENDUE

Honoraires Propriétaire : 11€ / m2 (dont 3€ / m2 pour la réalisation de l'état des lieux) dans la limite d'un mois de loyer hors charges.

Honoraires Locataire : 11€ / m2 (dont 3€ / m2 pour la réalisation de l'état des lieux) dans la limite d'un mois de loyer hors charges.

- ZONE TENDUE

Honoraires Propriétaire : 13€ / m2 (dont 3€ / m2 pour la réalisation de l'état des lieux) dans la limite d'un mois de loyer hors charges.

Honoraires Locataire : 13€ / m2 (dont 3€ / m2 pour la réalisation de l'état des lieux) dans la limite d'un mois de loyer hors charges.

LOCATION LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX :

- 25% TTC du loyer annuel hors charges
Honoraires à la charge exclusive du preneur.

LOCATION SAISONNIÈRE :

- 25% TTC du montant des réservations
Honoraires à la charge du propriétaire.

CESSION FONDS DE COMMERCE :

- 10% TTC du montant de la cession
Honoraires à la charge exclusive du preneur.